

DIPLÔME PROVINCIAL D'ENTRAÎNEUR DE GARDIENS DE BUT "niveau II"

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

CLIENTÈLE CIBLE :

Cours s'adressant aux entraîneurs dans un contexte compétitif.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

Technico-tactique :

- ❑ Le titulaire aura acquis les connaissances technico-tactiques spécifiques au poste de gardien de but selon les demandes du soccer d'aujourd'hui.

Préparation physique :

- ❑ Le titulaire aura appris à intégrer la préparation physique en fonction des demandes spécifiques du poste de gardien de but d'aujourd'hui.

Didactique :

- ❑ Le titulaire aura acquis les principes des différentes méthodes d'enseignement spécifiques au poste de gardien de but d'aujourd'hui.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- ❑ Avoir 18 ans (dans l'année du cours).
- ❑ Signer une déclaration de bonne condition physique et être apte physiquement à suivre l'entièreté du cours.
- ❑ Être affilié à la FSQ.
- ❑ Acquitter les frais d'inscription pour la date prévue.
- ❑ Être en possession d'un équipement complet de gardien de but.
- ❑ Être titulaire du niveau théorique « A » offert par Sport-Québec **et** être titulaire du niveau Diplôme provincial d'entraîneur de gardien de but « niveau 1 » FSQ (ou équivalent).

** Le niveau « FSQ » n'est pas valide comme équivalence pour accéder à la formation spécifique d'entraîneur de gardien de but « niveau 2 »*

STRUCTURE DU PROGRAMME :

- ❑ Formation de 24 heures (théorique et pratique); le cours n'est pas en résidence.
- ❑ Le candidat doit être présent à 100% du temps. Le non-respect de cette obligation entraînera l'exclusion du candidat.
- ❑ Formation centralisée par la FSQ.

ÉVALUATIONS :

- ❑ Théorique sur la partie préparation physique (note de passage : 60%).
- ❑ Évaluation continue sur la capacité d'enseigner les techniques individuelles et tactiques collectives (note de passage : 60%).

ÉQUIVALENCES :

- ❑ Analyse des dossiers par la Direction Technique de la FSQ.

